



MAIRIE DE BLOSSEVILLE SUR MER

1 place de l'église
76460 Blosseville sur mer
Tél : 02.35.97.64.62
Fax : 02.35.57.08.40
Mail : blosseville.mairie@blossevillesurmer.fr

Compte rendu du Conseil Municipal de Blosseville sur Mer du 03 septembre 2025

8 conseillers présents : Pascal VANIER, Alain GAILLANDRE, Dominique CLASTOT, Patrick LEGRAND, Laurent LIOT, Hugo CALLENS, Marie line ROBILLARD et Laurence MAURIQUE

2 absents : Marie MANODRITTA-LECLERC, Emilie BUREL

Le secrétariat de séance est assuré par Alain GAILLANDRE.

Adoption du procès-verbal du conseil du 20 mai 2025

Le compte rendu du conseil du 20 mai 2025 diffusé à l'ensemble des conseillers a été approuvé à l'unanimité des voix des membres présents.

1. Adoption du procès-verbal du conseil du 16 avril 2025

Le compte rendu du conseil du 16 avril 2025 diffusé à l'ensemble des conseillers a été approuvé à l'unanimité des voix des membres présents suite à la modification suivante :

En section de fonctionnement, monsieur le Maire donne un détail du montant de 340326€ et des évolutions par rapport à l'exercice antérieur :

- Les recettes, qui comprennent l'excédent cumulé antérieur, sont affectées négativement par la baisse du revenu des immeubles de 10000€ (non-location du logement communal pour travaux) et par la baisse de dotations d'Etat et du Département à hauteur de 9000€ ; le produit de la fiscalité communale reste inchangé (cf. point suivant de l'ordre du jour).*
- Côté dépenses, le Maire explique la raison pour laquelle une augmentation des dépenses de personnel (+16000€) a été prévue par prudence pour tenir compte de la situation de la secrétaire de mairie titulaire que la mairie doit continuer à rémunérer en application du statut de la fonction publique territoriale. La mairie doit aussi sur la même période rémunérer la secrétaire de mairie remplaçante. De plus, il est décidé que la participation de la commune au SIVOS (groupe scolaire) ne sera fiscalisée qu'à hauteur des 23000€ décidés l'an passé, d'où une charge supplémentaire de 5000€ pour le budget. Enfin le budget tient compte de la totalité d'une facture d'eau exceptionnelle de 7000€ suite à une fuite sur un bâtiment, dont on peut espérer qu'une partie soit prise en charge par l'assurance.*
- Ces différentes évolutions expliquent que le budget fasse ressortir un solde prévisionnel négatif de 14694€ pour 2025 contre un solde positif de 27676€ en 2024. Toutefois le budget est présenté en équilibre eu égard aux excédents.*

2. Vente parcelle lot C chemin Barbaret

Monsieur Le Maire donne lecture d'une proposition d'achat de Monsieur et Madame Haudiquet pour un montant de 45€ le m².

Laurent Liot s'interroge sur le prix initial qui était fixé à 50 € et demande si le fait d'accepter un prix à 45€ implique que les autres parcelles seront également vendues au prix de 45 € ? Monsieur

Le Maire répond que non, le lot C a été négocié au prix 45€ par l'acheteur et cette négociation est sans incidence sur le prix des autres parcelles.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

3. Travaux logement communal

Monsieur Le Maire explique qu'après avoir fait réaliser un DPE et rencontré plusieurs entreprises de différents corps de bâtiment (chauffage, couverture, isolation), il a reçu de nombreux devis qui ont été étudiés par la commission travaux. Cette commission a conclu qu'il était très compliqué de comparer les différentes solutions proposées et que la solution était d'avoir recours à un architecte.

La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents. Le conseil choisit de confier cette mission à l'architecte Monsieur David Dumont.

4. Travaux salle des fêtes

Trois devis concernant la réfection du sol de la salle des fêtes ont été demandés auprès des entreprises :

- Saint Maclou
- Lapostolle
- Lamy Lecomte

Le conseil choisit à l'unanimité l'entreprise Lamy Lecomte pour réaliser ces travaux.

5. Création d'un poste d'agent technique avec possibilité de recrutement d'un contractuel

Monsieur Le Maire explique qu'après le départ en retraite de Françoise Massu (CDD), il convient de créer un poste d'agent technique afin de recruter un(e) remplaçant (20h/mois).

6. Démission du 2^{ième} adjoint et nomination d'un(e) 2^{ième} adjoint(e)

Suite à la démission de Laurent Blosseville (confirmée par la préfecture), Monsieur Le Maire propose la nomination d'un(e) nouvel(elle) adjoint(e). Une discussion s'engage sur la nécessité ou pas d'élire un(e) adjoint(e). Marie Line Robillard et Laurent Liot émettent des réserves sur cette nécessité.

Monsieur Le Maire explique que le secrétariat de mairie est passé de 28h par semaine à 10h par semaine. Ce qui ne permet pas d'absorber toute la charge de travail. Afin de ne pas augmenter la masse salariale, il appartient aux élus d'absorber une partie de cette charge. Monsieur Le Maire propose la candidature de Madame Laurence Maurique (eu égard à ses compétences professionnelles à la mairie de Saint Valery en Caux).

Il est ensuite procédé au vote : Laurence Maurique : 7 suffrages - 1 bulletin blanc

Madame Laurence Maurique est déclarée élue 2^{ième} adjointe. Son indemnité est fixée à 7,3% de l'indice 1027.

Pour information :

- Communication communale : les moyens de communication sont : le site internet revu, Facebook, L'écho du vent. Ces nouveaux médias ont été validés par la commission

communication. Monsieur le Maire demande à ce qu'il ne soit pas diffusé d'opinion sur les deux premiers vecteurs de communication mais seulement des informations fondées sur des éléments factuels. Des opinions peuvent être exprimées dans le journal papier, notamment via l'éditorial.

Marie Line pose la question du bienfondé du «sur mer» dans le nom de la commune «Blosseville sur mer». Une demande de clarification auprès de la sous-préfecture sera faite. L'appellation « BLOSSEVILLE sur mer » est employée depuis plusieurs décennies. L'emploi de « BLOSSEVILLE en Caux » voire « BLOSSEVILLE es plains » a été aussi employé par le passé. Pour les documents officiels (état civil, urbanisme...), seul le nom de Blosseville est valide et officiel.

- Inauguration de l'église : après avoir échangé avec le père Brentot et les services de la préfecture, Monsieur Le Maire propose le déroulé de la cérémonie qui aura lieu le 20 septembre à 18h30.
Discours – coupe ruban – intermède musical – bénédiction – cérémonie Fondation du Patrimoine – pot de l'amitié
- Archivage : Une archiviste dresse un état des lieux de nos archives pour déterminer ce qui est à conserver, à ne pas conserver, à transférer aux archives départementales. De plus, les archives seront classées et référencées suivant la nomenclature officielle. Ce travail est réalisé les jeudis jusqu'à la fin de l'année 2025.
- Défibrillateur : un devis pour remplacement a été initialement réalisé par l'entreprise Schiller, mais en consultant le rapport de contrôle, on constate que l'appareil est conforme, seules les électrodes ont atteint la date de péremption. Il est décidé de simplement remplacer les pièces périmées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Le Maire,

Pascal VANIER

Le secrétaire de séance

Alain GAILLANDRE

